ART. 15 N° 662

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - $(N^{\circ} 1573)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 662

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Faucillon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.